



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dépôt du recours gracieux contre le projet d'allongement de piste d'aéroport de Caen-Carpique

19 décembre 2019

Ce jeudi 19 décembre, l'association Notre Affaire à Tous dépose aux côtés de l'association ACAPACC (Association Contre l'Allongement de la Piste Caen-Carpique) un recours gracieux afin de demander l'annulation du schéma de cohérence territorial de Caen métropole. Celui-ci prévoit d'ores et déjà le projet d'allongement de la piste de l'aéroport de Caen-Carpique, alors même que ce projet n'a pas encore fait l'objet d'une étude d'impact aboutie et que les émissions ou nuisances qu'il entraînerait n'ont pas été mesurées.

Ce schéma de cohérence, approuvé par délibération par le Comité syndical du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, définit les grandes lignes de l'utilisation des sols sur le territoire, mais aussi l'ambition de Caen Métropole vis à vis du développement durable de ses espaces.

Or, bien que ce schéma plaide pour les mobilités douces pour une baisse des gaz à effet de serre, prône la préservation des terres agricoles, il prévoit aussi l'allongement de la piste de l'aéroport de Caen-Carpique.

Par ailleurs, le projet d'allongement de la piste n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact pour le moment ni d'une consultation du public sous la forme imposée qu'est l'enquête publique. Les citoyens impactés n'ont pas encore été consultés afin de donner leur avis sur le projet alors que le document d'urbanisme que les associations attaquent le prend déjà pour acquis.

Le projet d'allongement de la piste de l'aéroport de Caen-Carpique fait partie de la dizaine de projets qui, en France, prévoient l'intensification du trafic aérien sur différents aéroports.

Ces projets sont en contradiction manifeste avec les objectifs de neutralité carbone, de réduction des émissions de GES, des préoccupations de santé publique liées aux nuisances sonores ou à la qualité de l'air. C'est dans un souci de dévoilement de ce double discours



ainsi que dans le but de bloquer ces projets hautement climaticides que les associations saisissent l'outil juridique.

En rejoignant la campagne [SuperLocal](#), qui cartographie les projets polluants sur le territoire, l'association ACAPACC, a pu être assistée dans ce recours par l'équipe juridique du projet assuré par l'association *Notre Affaire à Tous*.

Pour Chloé Gerbier coordonnant l'équipe juridique du projet Super Local :
“Ce projet ainsi que la dizaine d'autres visant à intensifier le trafic aérien illustrent l'incohérence entre les politiques publiques et l'urgence climatique à laquelle nous devons faire face. Le projet d'allongement de la piste de l'aéroport de Caen Carpiquet, est une aberration face aux engagements de l'Etat quant à la neutralité carbone et représente un réel danger pour la santé publique.”

Christian Rivallan-Delabie, co-président de l'association ACAPACC, considère
“que ce projet relève d'une approche économique du siècle dernier. En effet, construire un développement local augmentant l'impact négatif sur le climat n'est plus acceptable pour les citoyens, conscients de l'effet délétère de l'usage intensif des énergies fossiles sur leur quotidien.(climat/pollution de l'air et sonore/impact sur les terres agricoles...)”

CONTACT PRESSE :

Notre Affaire à Tous : Chloé Gerbier, 0646435509